



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 mars 2022 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur David Fortin.

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 9,2 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée est de 8 mètres dans la zone où il est situé donc, une hauteur excessive de 1,2 mètre.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 780, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur le 2^e Rang.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2022.

Julie Roy

Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire

Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur David Fortin à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 février 2022.

Julie Roy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire

21-02-2022

Date